

SÉANCE DU 24 JUIN 2026

N° 00003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Comptes de gestion du CASVP pour l'exercice 2025

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-12 ;

Vu les comptes de gestion pour 2025 présentés par Monsieur le Trésorier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, annexés à la présente délibération ;

Vu le mémoire de la Directrice Générale du Centre d'Action de la Ville de Paris ;

Délibère

Les comptes de gestion du comptable public sont identiques aux comptes administratifs 2025.

Les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2025 sont approuvés, sous réserve de leur apurement par la chambre régionale des comptes.

La Directrice Adjointe



Anne-Laure HOCHEDÉZ-PLANCHE

P/ Le Président

Fatoumata KONE

